

Tableau récapitulatif des 10 plus hautes rémunérations du CDG38

Objet : conditions de mise en œuvre de la publication des dix plus hautes rémunérations

Aux termes de l'article 37 de la loi 11 0 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Année	Somme des dix plus hautes rémunérations en euros	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Durée cumulée en mois
2022	692 674, 53 €	9	1	120
2023	721 818, 09 €	9	1	120

